



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Nom de la compétition : Coupe de la Côte de Beauté 2022

Dates complètes :

Samedi 7 Mai 2022

Lieu : Baie de Royan

Autorité Organisatrice (OA) : Régates de Royan

Grade : 5 A

Série(s) : Habitable OSIRIS (ORC)

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 - les règlements fédéraux
- 1.7 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *VHF ou Oralement*

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après *18h00 le vendredi 6 Mai 2022*
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante: www.regatesderoyan.com

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information est consultable à l'intérieur du Club House

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e – 3e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation - côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

4.2 - tous les bateaux du système à handicap *Osiris Habitable* d'un coefficient minimum de 6 et d'une longueur minimale de 6,50 m.

Les voiliers jaugés en HN OSIRIS (France) seront scindés en flottes, base handicap net, selon le tableau suivant :

Groupe	
Flotte 1	de 6 à 13,4
Flotte 3	de 13,5 à 20,4
Flotte 5	de 20,5 à 33

Par sécurité, le nombre minimum de membres d'équipage est fixé à 2

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à

Régates de Royan
Promenade Pierre Duga de Mons
17200 Royan

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur regates.royan@wanadoo.fr

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants : Pas de frais d'inscription

Repas envisagé au club house de Royan sous la forme d'un barbecue (précisions et inscriptions à suivre)

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	Vendredi 6 MAI 2022	De 17h00 à 19h00
Clôture des inscriptions		19h30

Attention : Le départ sera donné devant le môle de Port Médoc, mise à disposition à partir de 10h . Briefing VHF 72

Le premier parcours sera indiqué dans les instructions de course

A l'arrivée de la dernière course du jour, comptage des bateaux avec heure d'arrivée

7.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue **VOIR PROGRAMME**

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat <de jauge> <de rating> valide.

8.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 9h00

8.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Sans objet

10 LIEU

10.1 L'Annexe de l'AC fournit le plan de la zone de course

11 LES PARCOURS

Disponibles avec les I.C. sur le site :

www.regatesderoyan.com

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par la pénalité de 1 tour

13 CLASSEMENT

13.1 **1** course devra être validée pour valider la compétition.

13.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

(c) Quand 6 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

13.3 *Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps.*

14 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

15 EMPLACEMENTS

Gratuité des places de port 3 nuitées avant et 3 nuitées après

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le [parc à bateaux] [port].

16 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

17 PROTECTION DES DONNÉES

17.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COVID 19

- **Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :**
- En s'inscrivant à la Coupe de la Côte de Beauté 2022, tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.
-
- Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :
- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régates.
-
- **Cas suspect de COVID 19 :**
- « Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié. S'il l'estime nécessaire, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la règle 69 ».

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit ,par groupes de classements : *le soir à partir de 19h00*

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

Les Régates de Royan 0546054413

ANNEXE ZONE DE COURSE
(joindre si possible un extrait de carte)
SITUATION DU PLAN D'EAU – HORAIRE DES MAREES

Port	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
	Royan et du Verdon	07/05		9h42	44

ZONE DE COURSE



www.regatesderoyan.com